



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Plateforme académique
Bourse de lycée
Affaire suivie par :
Amélie PUCHOUAU
Tél : 05 59 82 22 00, poste 62219
Mél : ce.ia64-bourses@ac-bordeaux.fr

Pau, le 22 janvier 2021

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des lycées et lycées
professionnels publics, des EREA de
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-
Garonne et Pyrénées-Atlantiques

Objet : Bourses nationales de lycée – Trimestre janvier-mars 2021

Vous trouverez ci-joint la liste des boursiers à payer de votre établissement pour le trimestre janvier-mars 2021.

Je vous remercie de bien vouloir contrôler cette liste et de préciser les anomalies constatées (interne une partie du trimestre, erreur de classe, de primes,...).

Si un élève boursier pour lequel vous avez reçu une notification ne figurait pas sur cette liste, je vous prie d'ajouter son nom manuellement avec le montant dû.

Pour rappel :

- le nombre de jours de congés de bourses ou de primes correspond au nombre de jours retirés au total de 90 jours, et non aux jours payés aux familles,
- en cas de date de sortie renseignée avec des jours de congés saisis, veuillez vérifier que le montant calculé est bien celui que vous comptiez régler à l'élève,
- en cas de sortie d'un élève postérieure à la date d'édition de la liste, veuillez ajouter la date de sortie et le montant proratisé.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner **par mail, pour le vendredi 05 février 2020, délai de rigueur** :

- **la liste des boursiers à payer** vérifiée, rectifiée le cas échéant, datée et signée. Le montant indiqué sur cette liste doit être conforme à celui reporté sur l'état de liquidation.
- **l'état global de liquidation et l'annexe** complétés (merci d'utiliser exclusivement les modèles mis en ligne sur le site de la DSDEN 64).

Je vous prie de bien vouloir agréer, mesdames et messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier PESTEL